

Rentrée 2022

Chers Parents,

Vous trouverez ci-dessous quelques informations essentielles concernant la rentrée de vos enfants.

Monsieur Stéphane HERT, chef d'établissement du 1^{er} degré et Monsieur Thomas PERON, chef d'établissement du 2nd degré seront heureux de vous accueillir lors de cette prochaine rentrée. La coordination de l'ensemble scolaire sera gérée Par Monsieur PERON et Monsieur HERT.

Rappel des horaires au collège

Lundi, mardi, jeudi, vendredi

8h30-11h35 ou 12h30 12h50 ou 13h45-16h40 selon l'emploi du temps

Mercredi

8h30-11h30 ou 12h25 selon l'emploi du temps

Concernant l'école

Lundi, Mardi, jeudi, vendredi

De 8h30 à **11h25** – de **12h55** à **16h15**.

Rentrée des élèves de maternelle : rentrée échelonnée, se reporter à la feuille de consignes jointe.

Rentrée des élèves du primaire **Jeudi 1er septembre 2022**

8h 30 : CM2 – CM1/CM2 – CM1

9h 00 : CE2 – CE1

9h 30 : CP

Rentrée des élèves du collège

Rentrée des élèves de 6^{ème} : Jeudi 1^{er} septembre à **8h 30**

Rentrée des élèves de 5^{ème} : Vendredi 2 septembre à **8h 45**

Rentrée des élèves de 4^{ème} : Vendredi 2 septembre à **9h15**

Rentrée des élèves de 3^{ème} : Vendredi 2 septembre à **9h 45**

Lors de cette première journée et pour une meilleure intégration, tous les élèves de 6^{ème} déjeuneront au restaurant scolaire à partir de 12h et reprendront les cours à 13h 45.

ASSURANCE SCOLAIRE

L'établissement a conclu un contrat d'assurance « individuel accidents corporels des élèves ». Le détail des garanties et franchises est disponible auprès de l'établissement.

Cependant, ce contrat n'exonère pas vos enfants de leur **responsabilité civile** pour les dommages qu'ils causent à autrui. Cette garantie doit être prévue dans votre contrat d'assurance habitation. **L'attestation est à fournir obligatoirement.** Votre enfant la remettra au professeur principal ou au maître le jour de la rentrée.

BOURSES NATIONALES, BOURSES DEPARTEMENTALES AU COLLEGE

Bourses nationales : la demande de bourse est à retirer auprès du secrétariat de l'établissement, début septembre. Elle est à renouveler chaque année. La **bourse départementale** vous sera accordée automatiquement si vous obtenez la bourse nationale.

ECOLE DIRECTE

L'application Ecole Directe accessible par le site de l'établissement : <http://www.immaculee-evreux.fr/> permet aux parents et aux élèves de consulter les informations mises en ligne par l'établissement selon les niveaux (Ecole / Collège). Elle permet de visualiser les résultats scolaires, l'emploi du temps, le cahier de texte en ligne, la vie scolaire (absences, retards, sanctions), les bulletins trimestriels au collège et les documents mis en ligne. Les parents peuvent consulter leur situation financière et visualiser les factures **uniquement avec leur identifiant parent**. **Vos identifiants sont à conserver d'une année sur l'autre.**

IMPORTANT : à la rentrée, les nouveaux parents et les nouveaux élèves recevront leurs identifiants de première connexion.

FACTURATION SCOLARITE

Elle est annuelle. Elle sera mise à disposition des familles sur le portail **ECOLE DIRECTE**. Début novembre, la facture annuelle des frais de scolarité sera en ligne. Sur celle-ci figurera l'échéancier.

Demi-pension

Rappel : les repas sont facturés à l'unité

La facture est à disposition des familles à partir du mois d'octobre, et en début de chaque mois sur le portail **ECOLE DIRECTE**.

Fournitures scolaires

Les listes de fournitures se trouvent sur le site de l'établissement. Pour vous simplifier la rentrée, l'Association des Parents d'Elèves met en place une opération fournitures scolaires. Cette opération vous permettra de recevoir vos fournitures scolaires à domicile. Vous devez vous connecter sur l'adresse : www.scoleo.fr « Je suis une famille » « opération Fournitures scolaires »

GARDERIE ET ETUDE DU SOIR

Maternelle et primaire Garderie : 7h30-8h00 et 16h 45-18h15 Etude : 16h45-17h30

Collège Garderie : 7h30-8h00 (Accueil salle des maternelles) Etude : 17h-18h15

Les élèves arrivant avant 8 heures doivent se rendre obligatoirement en garderie (Il n'y a pas de surveillance sur les cours avant 8 heures)

Psychologue scolaire

Madame LE GARREC, psychologue scolaire, assure le suivi des élèves orientés par les enseignants du 1^{er} et du second degré.

Régime alimentaire

Pour tout régime alimentaire, un PAI sera exigé et devra être fourni dès le jour de la rentrée. L'enfant sera accueilli au restaurant scolaire à la rentrée des classes si et seulement si le PAI est signé par le médecin. (Se procurer un PAI vierge à l'accueil si besoin)

Absences

En cas d'absence de votre enfant, vous devez en informer dans les plus brefs délais l'accueil ou la vie scolaire par téléphone ou par Ecole Directe.

L'accès à l'établissement est règlementé.

Vous devez **obligatoirement** vous présenter au portillon puis à l'accueil de l'établissement et présenter systématiquement le badge d'entrée.

Nous vous souhaitons de belles vacances.

Mme Stéphane HERT, chef d'établissement 1^{er} degré
M. Thomas PERON, chef d'établissement 2nd degré